Rapport annuel 2004

Umam

Sommaire

Rapport du conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.6
Compte de résultats	p.8
Bilanp	o.10
Annexes aux comptes 2004	o.12

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul Tassel

Daniel Blot

Jean-Pierre Seroin

Secrétaire: Jean Guérard

Administrateurs: Wim-Jean de Zeeuw
Charles Broizat
Louise du Mesnil d'Engente

Président:

Vice-Présidents:

Jean-Claude Courty

Georges Lasne

Jean Melisse Jean Pouget Aimé Montal

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles du Titre II, section 2 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées par l'UMAM au cours de l'exercice 2004 et de soumettre à votre approbation ses comptes de résultat et son bilan au 31 décembre 2004.

Les comptes de résultat sont présentés distinctement suivant qu'il s'agit de la liquidation des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 1985, date de création de l'Union, ou des opérations de réassurance des mutuelles adhérentes à l'Union depuis 1985.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Exercice 1984 et antérieurs

La liquidation des exercices antérieurs à 1985 se traduit par une perte de 21.758,36 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au débit de la réserve complémentaire pour marge de solvabilité.

Exercice 2004

Évolution des cotisations

Au cours de l'exercice, les émissions de cotisations nettes d'annulations se sont élevées à 18.222.623 € contre 15.439.438 € en 2003, ce qui représente une augmentation de 18,02 %.

Cette augmentation provient d'une part de l'intégration dans les comptes de l'Union de la part du chiffre d'affaires de La Comtoise pour la période comprise entre le 1er juillet 2004, date de son entrée dans l'UMAM et le 31 décembre 2004..

Elle provient également de la progression, pour la deuxième année consécutive, des chiffres d'affaires des quatre catégories de mutuelles au sein de l'Union : + 11,6% pour les mutuelles professionnelles, + 3,8 % pour les mutuelles régionales à vocation particulière, + 4,1% pour les mutuelles Outre-Mer, + 18,7% pour la Mutuelle Centrale d'Assurances.

Les cotisations acquises à l'exercice représentent, toutes mutuelles confondues, 17.718.770 € contre 15.443.065 € en 2003, ce qui représente une augmentation de 14,7 %.

Évolution des charges de sinistres

Le règlement des sinistres et les provisions techniques à la charge de l'exercice s'élèvent, brut de cession de réassurance, à 6.979.216 €, ce qui représente 39,38 % de nos cotisations acquises contre 62 % en 2003, chargement de gestion sur provisions compris.

Le rapport sinistres / cotisations comptable lié aux opérations des mutuelles en activité est de 56,21% contre 65,72% en 2003. Les résultats techniques de l'exercice courant sont donc satisfaisants de même que la liquidation des exercices antérieurs.

Quant aux résultats liés aux opérations anciennes, notamment celles d'assurance construction, il convient de noter la particularité suivante de l'exercice qui vient améliorer le résultat courant de l'Union:

Au 31 décembre 2000, l'Union avait en effet, par une sortie de portefeuille sinistres, soldé ses engagements techniques vis à vis de l'Assurance Mutuelle des Constructeurs, pour un montant de 5.986.341€.

Cette opération, réalisée à l'époque dans un souci de simplification, n'étant pas conforme aux engagements contractuels des parties, a été en conséquence remis en cause et c'est ainsi que les comptes ont été réajustés pour être reconstitués comme ils auraient toujours du l'être.

Ceci s'est traduit par l'annulation en 2004 de la sortie de portefeuille précitée et donc par une entrée de portefeuille de même montant.

Sur ce montant, les sinistres des exercices 1991 et antérieurs réglés du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2004, soit un total de 1.571.073 €, ont été imputés à l'UMAM, ainsi que la provision pour sinistres à payer pour 1.451.878 €.

La réintégration de ces écritures de liquidation se traduit dans les opérations brutes de l'Union par un bénéfice de 2.963.391 € et dans les opérations nettes par un bénéfice de 338.888 €, compte tenu des règles conventionnelles de cession de l'Union à la MCR, son réassureur.

Toutes opérations confondues (mutuelles en activité, mutuelles dont les opérations sont en cours de liquidation y compris AMC, et opérations de la MCA antérieures à 1985), le résultat comptable est de 39,51%.

Évolution des dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'Union s'est élevé à 6.089.217 € contre 4.007.005 € en 2003, soit une augmentation de 52 % par rapport à l'an passé.

Cette variation importante provient essentiellement des phénomènes suivants :

- de l'entrée de La Comtoise dans l'Union et du versement de la commission de réassurance revenant à cette mutuelle (0,666 M€);
- de l'augmentation du montant total des commissions de réassurances réglementaires versées à toutes nos mutuelles adhérentes du fait de l'augmentation sensible de leurs chiffres d'affaires;
- de l'augmentation du montant total des commissions de réassurances complémentaires qui ont du être versées (1,773 M€ contre 0,613 M€ en 2003) du fait de l'augmentation des charges des mutuelles liée au changement intervenu dans la comptabilisation de la provision constituée pour frais de gestion de sinistres, qui n'est plus désormais cédée à l'Union.

Compte tenu de ces éléments, le montant de nos charges de fonctionnement représente un taux de 34,4% de nos cotisations, contre 25,9% en 2003. Toutefois, la charge exceptionnelle de l'Union liée au changement de méthode de comptabilisation de la provision pour frais de gestion de sinistres représentant un montant de 1,050 M€, nos charges de fonctionnement demeurent en réalité quasiment identiques à celles de l'exercice précédent (28,4%).

Résultat comptable

Les opérations nettes de notre compte technique se soldent par un excédent de 718.911 €.

Compte tenu des opérations non techniques (produits et charges des placements, produits et charges exceptionnelles et impôts), l'exercice se solde par un excédent de 509.537 € que nous vous proposons de porter au crédit du compte Report à Nouveau.

En conclusion, cette année est marquée par l'entrée de La Comtoise dans l'Union et par le développement du chiffre d'affaires de la totalité de nos mutuelles adhérentes et leurs bons résultats qui nous permettent de poursuivre le renforcement de nos fonds propres qui passent de 2.429.578 € à 3.106.145 €.

Après avoir entendu les rapports du Commissaire aux comptes, votre Assemblée Générale aura à se prononcer à titre ordinaire sur les résolutions que nous lui soumettrons et qui, outre l'approbation des comptes, auront également pour objet le renouvellement pour six ans du mandat d'Administrateur de M. Jean Pouget;

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier nos mutuelles adhérentes et leurs sociétaires pour leur confiance.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des personnels qui agissent au sein de nos mutuelles adhérentes, du Service Central des Mutuelles et de notre Union, pour le travail accompli tout au long de cet exercice.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiants les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 31 mai 2005

Le commissaire aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Magnan

Compte de résultats au 31 décembre 2004

COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et	Opérations nettes	Opérations nettes 2003
1 Primes acquises		17 719	13 163	4 556	2 620
1a Primes	+	18 223	13 163	5 059	2 616
1b Variation de primes non acquises	+/-	-504	-	-504	4
2 Produit des placements alloués	+	387	-	387	421
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		-7 064	-5 390	-1 674	-2 122
4a Prestations et frais payés	-	-7 822	-4 949	-2 873	73
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	758	-441	1 199	-2 195
5 Charges des autres provisions techniques		64	-	64	204
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		-66	-3 376	3 310	3 197
7a Frais d'acquisition	-	-58	-	-58	-59
7b Frais d'administration	-	-8	-	-8	-7
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-3 376	-3 376	3 263
8 Autres charges techniques	-	-5 944	-	-5 944	-3 849
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-
Résultat technique non vie		5 095	4 397	698	470

2 COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2004	2003

1 Résultat technique NON VIE		698	470
3 Produits des placements		687	1 320
3a Revenu des placements	+	577	650
3b Autres produits des placements	+	53	472
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	57	198
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		-238	-858
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		176	160
5b Autres charges des placements	-	52	52
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	10	645
6 Produits des placements transférés	-	387	421
7 Autres produits non techniques	+	-	-
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		17	17
9a Produits exceptionnels	+	435	34
9b Charges exceptionnelles	-	418	17
10 Participation des salariés	-	30	19
11 Impôt sur les bénéfices	-	259	168

12 F	ésultat de l'exercice	488	342

Bilan au 31 décembre 2004

1 ACTIF

2004 2003

1 Compte de liaison avec le siège	_	_
2 Actifs incorporels	_	_
3 Placements	12 704	13 519
3a Terrains et constructions	692	692
3b Placements dans des entreprises liées	_	-
3c Autres placements	11 991	12 805
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	21	22
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	17 326	16 885
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	17 326	16 885
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	9 922	4 771
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	-273	-90
6aa Primes restant à émettre	-274	-90
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1	-
6b Créances nées d'opérations de réassurance	9 543	4 673
6c Autres créances :	652	188
6ca Personnel	-	-
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	20	28
6cc Débiteurs divers	632	160
7 Autres actifs	1 263	1 000
7a Actifs corporels d'exploitation	71	71
7b Comptes courants et caisse	1 192	928
8 Comptes de régularisation - Actif	491	454
8a Intérêts et loyers acquis non échus	308	322
8b Frais d'acquisition réportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	183	132
9 Différence de conversion	_	_

Total de l'actif	41 706	36 629

2 PASSIF

2004 2003

1 Capitaux propres :	3 106	2 430
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	7 029	6 840
1c Réserves de réévaluation	_	_
1d Autres réserves	1 478	1 513
1e Report à nouveau	-5 889	-6 266
1f Résultat de l'exercice	488	342
2 Passifs subordonnés	2 287	2 287
3 Provisions techniques brutes :	27 774	28 092
3a Provisions pour primes non acquises non vie	1 003	499
3b Provisions d'assurances vie	_	_
3c Provisions pour sinistres vie	_	_
3d Provision pour sinistres non vie	24 215	24 973
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		_
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	_	_
3g Provisions pour égalisation	_	_
3h Autres provisions techniques vie	_	_
3i Autres provisions techniques non vie	2 556	2 619
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	2 330	2013
5 Provisions pour risques et charges	546	538
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	502	826
7 Autres dettes :	7 261	2 278
	7 201	
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	- 0.550	8
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	6 553	1 669
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	709	601
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	28	26
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	193	90
7ee Créanciers divers	488	484
8 Comptes de régularisation - Passif	229	179
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif	41 706	36 629

Annexes aux comptes 2004

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1

Faits marquants de l'exercice

En terme d'activité

L'exercice 2004 est marqué par une croissance importante du chiffre d'affaires de l'Union : +18,02%.

Cette croissance provient d'une part de l'entrée de La Comtoise dans l'Union, à compter du 1er juillet 2004.

Elle provient également de l'augmentation des chiffres d'affaires de toutes les catégories de mutuelles de l'Union : + 11,6% pour les mutuelles professionnelles, + 3,8% pour les mutuelles régionales à vocation particulière, + 4,1% pour les mutuelles Outre Mer, + 18,7% pour la Mutuelle Centrale d'Assurances.

Les cotisations émises de l'exercice atteignent 18.222.623 € contre 15.439.438 € en 2003.

En terme de résultats techniques

Les résultats sont cette année encore satisfaisants :

- Bruts de réassurance, ils dégagent un excédent de 5.095.043 € contre 2.339.928 € en 2003.
- Le rapport sinistres / cotisations comptable des mutuelles adhérentes est de 56,21% contre 65,72% en 2003.
- Ce rapport sinistres / cotisations des mutuelles en activité se trouve amélioré par la réintégration dans les comptes de l'Union de la liquidation des opérations de l'Assurance Mutuelle des Constructeurs qui avait fait l'objet d'une sortie de portefeuille pour un montant de 5.986.341 € .

Cette opération a en effet été annulée, car elle ne correspondait pas aux engagements contractuels des parties.

L'établissement des comptes de liquidation d'Assurance Mutuelle des Constructeurs, tels qu'ils auraient toujours du l'être, se traduit dans les opérations brutes de l'Union par un bénéfice de 2.963.391 €.

• Ainsi, toutes opérations confondues, le rapport sinistres / cotisations comptable est de 39,51% contre 62% en 2003.

En terme de charges de fonctionnement

Les frais généraux s'élèvent à 6.089.217 € contre 4.007.005 € en 2003, soit une augmentation de 52% par rapport à l'an passé.

Cette variation importante provient :

- de l'entrée de La Comtoise dans l'Union et du versement de la commission de réassurance revenant à cette mutuelle :
- de l'augmentation du montant total des commissions de réassurance réglementaires versées à toutes les mutuelles adhérentes du fait de l'augmentation sensible de leurs chiffres d'affaires ;
- de l'augmentation du montant total des commissions de réassurance complémentaires versées du fait de l'augmentation des charges des mutuelles liée au changement intervenu dans la comptabilisation de la provision constituée pour frais de gestion de sinistres, qui n'est plus désormais cédée à l'Union.

Le montant des charges de fonctionnement de l'Union représente ainsi globalement un taux de 34,4% des cotisations contre 25,9% en 2003.

Hors la charge exceptionnelle évoquée ci-dessus, liée au changement de méthode de comptabilisation de la provision pour frais de gestion de sinistres, qui représente un montant de 1,050 M€, les charges de fonctionnement de l'Union demeurent relativement stables par rapport à celles de l'exercice précédent (28,4%).

En terme de grands équilibres

Avec un résultat excédentaire de 487.778 €, les fonds propres de l'Union passent de 2.429.578 € à 3.106.145 €. Les engagements réglementés sont excédentaires de 1.935.786 €. La marge de solvabilité est couverte à hauteur de 4,27 fois la marge réglementaire.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L 123-12 à L 123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. En 2004, celles-ci n'incluent pas le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

Néant

Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par la Commission de Contrôle des Assurances.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% (30% pour l'inventaire 2002) de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 contre 1,188 en 2003 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3% contre 3,5% en 2003).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision technique baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité est constituée pour tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs, en application des dispositions du décret publié au J.O. du 24 décembre 2003.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quotepart des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur

nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à l'Umam
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère l'Umam

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant des dites conventions de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par notre société à la MCR et/ou à Monceau Assurances en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier l'une de ses conventions marquant adhésion au statut de Mutuelle Associées, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si de telles résiliations étaient intervenues le 31 décembre 2004, votre société devrait au titre des soutiens dont elle a bénéficié 97 k€ à Monceau Assurances mutuelles associées, et ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	692	-	-	692
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	692	-	-	692
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL BRUT	692	-	-	692

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	692	692
Constructions	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-
Sous-total	692	692
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-
Versements restant à effectuer	_	-
Sous-total	0	0
TOTAL NET	692	692

Sont enregistrées en « Acquisition » les affectations de parts de SCI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société correspondant au réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés Prêts sociétés du groupe Créances pour espèces déposées chez les cédantes	- - -	- - -	- - -	- - -
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés Prêts sociétés du groupe Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	-	-

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2004

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	252	-	-	252
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	11 920	-	738	11 182
Prêts et avances sur polices	76	-	76	-
Autres placements	557	-	-	557
Provision pour dépréciation des actions	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	12 805	-	814	11 991

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et	
	Amortissements	Provisions	Dotations Reprises		provisions à la clôture	
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Provision pour dépréciation des actions	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	252	252
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	11 920	11 182
Prêts et avances sur polices	76	-
Autres placements	557	557
Provision pour dépréciation des actions	-	-
Valeurs remises en nantissement	_	-
TOTAL NET	12 805	11 991

4.1.4 Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	692	692	996	692
- hors OCDE	_	_	-	_
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	_	_	_	_
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	250	250	242	250
- hors OCDE	_	_	_	_
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	_	_	_	_
- hors OCDE	_	_	_	_
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	11 182	11 136	12 167	11 872
- hors OCDE	_	_	_	_
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	_	_	_	_
- hors OCDE	_	_	_	_
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	_	_	_	76
- hors OCDE	_	_	_	10
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	_	_	_	_
- dans l'OCDE	21	21	21	22
- hors OCDE	21	21	21	
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	_	_	_	_
- dans l'OCDE	557	557	597	558
- hors OCDE	557	557	397	336
10. Actifs représentatifs de contrats en UC	-	_	_	_
- Placements immobiliers				
	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	12 704	12 658	14 024	13 472
dont:				
- placements évalués selon l'article R 332-19	11 181	11 135	12 166	11 872
- placements évalués selon l'article R 332-20	1 523	1 523	1 858	1 600
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci- dessous	12 126	12 080	13 406	12 892
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	21	21	21	22
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	_	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	557	557	597	558

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2003			2004		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	13 509	13 519	14 312	12 704	12 704	14 024
Amortissement de Surcote	-	179	-	-	229	-
Amortissement de Décote	-	-132	-	-	-183	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	13 509	13 472	14 312	12 704	12 657	14 024

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

- 4) Autres informations
 - a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels		-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	692	692	996	692
	T.			
Total	692	692	996	692

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste «Terrains et constructions».

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Valeur de remboursement Valeur nette	11 936 11 872	11 223 11 135
SOLDE NON AMORTI	64	88

4.1.5 Créances au 31 décembre 2004

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-90	-274	-274	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	1	1	-
Créances nées d'opérations de réassurance	4 673	9 543	9 543	-
Autres créances	188	652	652	-
Total	4 771	9 922	9 922	-

4.1.6	Comptes de régularisation-actif	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Intérêts	courus non échus	322	308
	à recevoir	-	-
	aquisition reportés nces sur les prix de remboursement	132	183
Autres	· 	-	-
TOTAL	COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	454	491

4.1.7 Filiales et participations

E ON	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt	
------	-----------------	-----------------------------	------------------	----------------------------------	--------------------	----------	----------------------	----------------	------	--

Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Société Civile de l'Industrie 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	98,44%	480	581	52	22	-	-	-
Société Civile des Minimes 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	95,86%	212	197	13	3	-	-	-

Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)

Néant

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2003	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2004
Fonds d'établissement	6 840	189	-	7 029
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Autres réserves	293	-	35	258
Réserve de capitalisation	1 220	-	-	1 220
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	8 353	189	35	8 507
Report à nouveau	-6 266	377	-	5 889
Résultat de l'exercice	342	488	342	488
TOTAL	2 430	1 054	377	3 106

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Prêt subordonné Emprunt complémentaire fonds d'établissement	1 524 762	EUR EUR	6,00% 5,21%	oui oui	-

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non	Provision pour risques en cours			
	acquises à la clôture	31/12/04	31/12/03		
Catégorie 20	8	-	-		
Catégorie 22	173	-	-		
Catégorie 23	281	-	-		
Catégorie 24	237	-	-		
Catégorie 25	159	-	-		
Catégorie 26	30	-	-		
Catégorie 27	47	-	-		
Catégorie 28	57	-	-		
Catégorie 29	10	-	-		
Catégorie 34	1	-	-		
Acceptations	0	-	-		
Total	1 003	-	-		

4.2.4 Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance						
Annee d inventaire	1999	2000	2001	2002			
Exercice 2002							
Réglements	11 969	10 531	9 279	5 371			
Provisions	2 420	2 792	2 694	5 416			
Total charge de sinistres	14 389	13 323	11 973	10 787			
Primes Acquises	19 922	19 067	17 076	12 762			
Ratio S/P	72%	70%	70%	85%			

Année d'inventaire	Année de survenance						
Affiliee d inventaire	1999	2000	2001	2002	2003		
Exercice 2003							
Réglements	12 113	10 847	9 898	8 110	5 731		
Provisions	2 234	2 380	1 656	1 643	6 596		
Total charge de sinistres	14 347	13 227	11 554	9 753	12 327		
Primes Acquises	19 915	19 121	17 091	12 641	14 771		
Ratio S/P	72%	69%	68%	77%	83%		

Année d'inventaire		Année de survenance							
Affilee a inventaire	1999	2000	2001	2002	2003	2004			
Exercice 2004									
Réglements	12 596	11 098	10 057	8 432	9093	5 939			
Provisions	1 613	1 716	1 279	839	2 459	6 107			
Total charge de sinistres	14 209	12 814	11 336	9 271	11 552	12 046			
Primes Acquises	19 924	19 137	17 110	12 610	14 744	17 751			
Ratio S/P	71%	67%	66%	74%	78%	68%			

		2004				
Libellé	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net		
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	24 125	16 885	7 240	5 273		
Réglements sur antérieur pendant l'exercice	1 750	698	1 032	-1 430		
Provision pour sinistres à la clôture	17 569	12 285	4 654	5 623		
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	4 806	3 302	1 504	1 080		

4.2.5 Reprise de PRE

Néant

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Provisions pour litiges	-	8
Autres provisions pour risques	538	538
TOTAL	538	546

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	826	502	502	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 669	6 553	6 553	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	601	709	709	-
				·
Total	3 104	7 764	7 764	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Intérêts courus non échus Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés Différences sur les prix de remboursement Charges constatées d'avance Autres	- 179 -	- 229 -
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	179	229

4.2.9 Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2003	2004
Personnel		
dettes provisionnées pour congés à payer	23	25
dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
autres charges à payer	3	2
Organismes sociaux		
charges sociales sur congés payés	15	16
autres charges à payer	47	54
Etat	-	-
Charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	29	123
Autres charges à payer	484	488
TOTAL	601	709
Produits à percevoir	2003	2004
Produits a percevoir	2003	2004
Personnel	_	-
Organismes sociaux	20	28
Etat	-	-
Autres charges à payer	632	160
TOTAL	652	188

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004		
Néant				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-		

Engagements reçus	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Valeurs reçues en nantissement des Réassureurs	16 772	17 495
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	16 772	17 495

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

Acceptations en France		·	ı	1	-46	<u></u>	-45	46	'	1	1	'	1	ı	39	1	1	ı	1	39	80		1	1	803	848	ı	ı
noitusO	(37)	·	1	ı	-146	-175	29	146	1	ı	1	-2	1	-2	1	-153	27	ı	1	126	17		1	1	123	94	ı	1
PC décennale	(36)	·	1	ı	-2 177	-2 464	287	2 177	1	1	-	16	ı	16	1	-2 186	252	1	1	1 934	260		1	1	3 220	2 933	1	1
Dommages aux biens	(35)	·	1	ı	-683	-1 752	1 069	683	1	1	-	25	ı	25	1	-1 543	952	1	1	591	117		ı	1	1 205	136	1	1
Transports	(34)	88	88	ı	7	18	<u></u>	82	1	7	11	'	ı	1	64	4	φ	1	16	43	27		1	1	7	4	1	1
Pertes sərisiruəd	(31)	စ	6	ı	1	1	1	6	1	1	-	,	1	1	9	1	1	1	7	2	4		_	1	1	1	1	ı
noitoetorion juridique	(29)	39	49	-10	18	12	9	21	1	<u></u>	-1	1	1	1	28	7	4	1	7	9	16		10	_	9	1	1	1
PC générale	(28)	475	530	-55	194	190	4	281	_	91	92	9	ı	9	347	149	<u></u>	1	93	94	102		22	2	423	419	1	1
	(27)	593	628	-35	62-	270	-349	672	2	148	150	9	1	9-	593	269	-283	ı	1	209	-91		47	12	321	029	1	1
Dommages aux biens agricoles	(26)	62	93	-30	6	00	7	53	2	83	84	7	ı	-1	46	9	~	1	=======================================	28	09-		30	1	က	_	1	1
Sagammages aux biens des	(25)	1 985	2 133	-148	1 147	066	158	838	9	526	533	20	ı	20	1 470	739	104	1	382	244	81		159	-	1 061	903	1	1
Dommages aux biens des particuliers	(24)	1 988	2 155	-167	1 210	1 087	124	778	9	539	545	20	1	20	1 447	669	120	1	384	244	6		237	70	710	282	1	1
əlidomotuA səgsmmob	(23)	9 033	9 0 2 0	-36	5 468	5 326	142	3 565	29	2 773	2 803	44	ı	44	6 605	3 933	89	1	1 757	846	-39		281	244	2 592	2 450	1	1
Automobile DA	(22)	3 282	3 299	-17	1 866	4 303	- 2437	1 416	12	1 747	1 759	257	ı	257	2 398	3 003	-962	1	069	-333	247		173	155	15 804	18 241	2 555	2 619
Dommages corporels individuels	(20)	165	169	4	213	10	202	-48	_	34	35	7	1	7	121	00	153	1	34	-75	-		00	4	493	291	_	_
IstoT		17 719	18 223	-504	7 001	7 822	-822	10 718	58	5 951	6 010	387	ı	387	13 163	4 949	441	ı	3 376	4 397	869		1	1	ı	1	1	1
		Primes acquises	Primes	Variation de primes non acquises	Charges de prestations	Prestations et frais payés	Variation des provisions pour prestations	Solde de souscription	Frais d'acquisition	Autres charges nettes de gestion	Charges d'acquisition et de gestion nettes	Produits nets des placements	Participation aux résultats	Solde financier	Part des réassureurs dans les primes	Part des réassureurs dans les prestations	Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	Part des réassureurs dans la participation aux résultats	Commissions reçues des réassureurs	Solde de réassurance	Résultat technique	Hors compte	Provisions pour primes non acquises à la	Provisions pour primes non acquises à	Provisions pour sinistres à payer à la	Provisions pour sinistres à payer à	Autres provisions techniques à la clôture	Autres provisions techniques à l'ouverture

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

5.2 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts	172
Frais externes de gestion	2
Frais internes	1
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	176
Amortissement des différences de prix de remboursement	52
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	52
Moins values réalisées	10
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenants de la réalisation des placements	10
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	238

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	577
Autres placements - Autres	-
Revenus des placements	577
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	53
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	-
Autres produits de placements	53
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	57
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	57
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	687
NET	449

5.3 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	49	25	2	2	5 848	5 927
Charges internes	23	31	5	1	92	153
Dotations aux amortissements et aux provisions	8	2	-	-	4	13
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	79	58	8	3	5 944	6 093

5.4 Charges de personnel

	2003	2004
Salaires	211	232
Pensions et retraites	5	6
Charges sociales	87	95
Autres	1	1
TOTAL	304	334
TOTAL	304	334

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2021
	2004
Produits exceptionnels	-
Autres produits exceptionnels	-
Profits sur exercices antérieurs	21
Produits exceptionnels issus dev CL9/6	27
Prix de vente immobilisations corporelle	-
Reprises de provisions à caractère durable	386
Total produits exceptionnels	435
Charges exceptionnels	-
Charges exceptionnels Autres pertes exceptionnelles	-
·	- 386
Autres pertes exceptionnelles	- 386
Autres pertes exceptionnelles Pertes sur exercices antérieurs	- - 386 - 24
Autres pertes exceptionnelles Pertes sur exercices antérieurs Amendes et pénalité	-
Autres pertes exceptionnelles Pertes sur exercices antérieurs Amendes et pénalité Charges exceptionnelles issues dev CL 9/6	-
Autres pertes exceptionnelles Pertes sur exercices antérieurs Amendes et pénalité Charges exceptionnelles issues dev CL 9/6 Vleur comptable des immo corp. Ced	- 24 -
Autres pertes exceptionnelles Pertes sur exercices antérieurs Amendes et pénalité Charges exceptionnelles issues dev CL 9/6 Vleur comptable des immo corp. Ced Dotation provisions à caractère except.	- 24 - 8

5.6 Primes brutes émises

	2003	2004
Primes d'assurance directe en France	15 439	18 223
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	15 439	18 223

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

L'effectif à la clôture était de 6 personnes. Il était composé de :

- Cadres: 1
- Inspecteurs: 1
- Non-cadres: 4

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2004,

- 5.625,00 € ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé,
- 10.797,44 € ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de l'Umam a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances mutuelles associées pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.



Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles Entreprise régie par le Codes des assurances Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél.: 01 49 95 79 79 - Fax: 01 40 16 43 21 www.monceauassurances.com